

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 janvier 2023 à 19h

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Patrick GUINET	X	
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Corinne SAVIN	X		Emilie NGUYEN		X
Jean COMTET	X		Guyène MATILE-CHANAY	X	
Hervé GINET	X		Nicolas VANEL	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Sonia FAVIERE	Jean-Pierre GAITET
Pascal GIMENEZ	Corinne SAVIN
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Isabelle LOUIS COMME	Jean-Michel LADOUCE
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Marion MELIS	--
Margaux CHAROUSSET	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Daniel AVEDIGUIAN	75,9%	29	22	27

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Daniel AVEDIGUIAN, conseiller municipal, est désigné secrétaire de séance.

INFORMATION AUX CONSEILLERS

Jean-Pierre GAITET, Maire, informe l'Assemblée des démissions de Patricia DRAI et Sylvie VIRICEL, conseillères municipales. Elles sont remplacées par Guyène MATILE-CHANAY et Nicolas VANEL depuis le 12 janvier 2023. Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux et espère un travail commun positif.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, souligne que sur le mail de convocation du conseil municipal, l'adresse d'Emilie NGUYEN, conseillère municipale, n'apparaissait pas. A l'inverse, de celle de Sébastien LAFORET, est présente malgré sa démission.

Jean-Pierre GAITET, Maire, précise que l'adresse mail d'Emilie NGUYEN figure en copie cachée pour cet envoi dans la mesure où il s'agit de son adresse mail personnelle, et non celle de conseillère municipale qui dysfonctionne pour le moment. Quant à celle de Sébastien LAFORET, il s'agit d'une erreur qui sera rectifiée. A noter cependant que cette adresse slaforet@miribel.fr est désactivée depuis son départ.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, souhaite revenir sur la réponse apportée par Jean-Pierre GAITET quant au déménagement de la Ribambelle lors de la séance précédente. Elle aimerait savoir si les enfants qui ont été transférés à l'Espace Petite Enfance (EPE) sont séparés des autres ou si un mixage a été fait.

Jean-Pierre GAITET, Maire, demande ce qu'elle entend par « séparés des autres ».

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, explique que les sections de l'EPE (Coccinelle et Papillon) sont séparées par tranche âge alors que la Ribambelle ne comportait qu'une seule section inter-âges. Pourquoi ils n'ont pas été assimilés aux autres sections ?

Elodie ROSTAING, Directrice Générale des Services de Miribel, répond que les enfants de la Ribambelle étant déjà dans une dynamique de groupe, ils ont été intégrés comme une section à part entière dans la troisième aile de l'EPE. Cette troisième section se dénomme « la Ribambelle ».

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, demande si les autres sections sont mélangées en termes d'âge ?

Elodie ROSTAING, Directrice Générale des Services de Miribel, confirme que toutes les sections de l'EPE sont en inter-âges.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, souhaiterait une première modification du procès-verbal sur le point suivant : l'autorisation accordée par la PMI pour l'accueil des assistantes maternelles au sein du RPE aux Echets, concernait la petite salle de réunion et non la grande salle des fêtes comme indiqué dans le procès-verbal.

Elodie ROSTAING, Directrice Générale des Services de Miribel, souligne qu'à sa connaissance, aucune des deux salles n'a jamais eu d'agrément de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour l'accueil des assistantes maternelles.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, s'étonne. Pour elle, cette autorisation avait bien été donnée. Une trace doit figurer dans les dossiers du service.

Elodie ROSTAING, Directrice Générale des Services de Miribel, indique que la PMI elle-même lui a confirmé n'avoir délivré aucun agrément pour l'organisation du RPE à la salle des fêtes des Echets. Seul l'EPE dispose de cet agrément.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, souhaiterait également apporter une seconde modification au procès-verbal : la commission du 20 juin, indiquée comme annulée a bien eu lieu. Patricia DRAI et elle-même étaient présentes. Lydie DI RIENZO les avait même remerciées de leur présence.

Lydie DI RIENZO, adjointe en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Vie Associative, confirme la tenue de cette réunion.

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique que ces modifications seront intégrées dans la version finale du procès-verbal.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souhaite également revenir sur la séance précédente : il renouvelle sa demande d'informations suite à un fait divers qui a eu lieu dans un commerce de la Grande rue dont le local appartient à la Commune. Ce commerce arbore actuellement une affiche de « changement de propriétaire » et il souhaite donc savoir si la Commune a plus d'informations.

Jean-Pierre GAITET, Maire, répond qu'ils n'ont pas plus d'informations pour l'heure sur la cession de ce commerce. Les services municipaux sont alertés et se renseignent.

Jean-Pierre GAITET, Maire, par ailleurs, apporte une précision aux propos de Mme VIRICEL, indiquant que deux millions d'euros avaient été investis sur l'assainissement aux Echets durant son mandat. Il précise que ce montant concernait en réalité l'ensemble de la commune et, non les seuls Echets, secteur sur lequel l'investissement a seulement été de 694 000€. De même, lorsque la compétence a été transférée à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP), l'information officielle faisait état d'un reste à payer d'un million d'euros pour finaliser l'assainissement sur la commune alors qu'il s'agit plutôt de cinq millions. Cette situation n'est pas sans occasionner les remarques acerbes des conseillers communautaires des autres communes sur ce bilan.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, rappelle qu'elle a également adressé une question écrite concernant les travaux d'enfouissement d'un tuyau en cours derrière la gare des Echets et qui inquiètent de nombreux Echetois. Y a-t-il un lien avec la future zone d'activités de Mionnay ? Où est évacuée l'eau ? Pourquoi sur ce versant ?

Jean-Pierre GAITET, indique que ces travaux concernent la zone industrielle de Mionnay, qu'ils sont réalisés à Mionnay, pour rejoindre le réseau d'assainissement de Mionnay. Ils n'ont donc pas de lien avec la commune de Miribel. Concernant la création de cette zone industrielle, il souhaite préciser qu'au moment de leur élection, en 2020, l'équipe a eu très peu de temps pour donner un avis sur ce projet. L'ancienne majorité de l'époque ayant délaissé le dossier, pourtant important notamment au regard de la déviation des Echets. Faute de portage politique, cette déviation avait même été supprimée de la Programmation Pluriannuelle d'investissement (PPI) du département. Il a dû se battre pour qu'elle soit réintégrée alors même qu'il aurait été plus judicieux qu'elle soit réalisée avant les constructions de la zone industrielle de Mionnay.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, précise qu'elle a pu aller voir le personnel qui travaille sur le chantier de la zone industrielle pour avoir plus d'informations. Ils lui ont confirmé que c'est l'évacuation d'eau de cette zone, qui traversera le marais des Echets jusqu'à la station d'épuration de Mionnay. Elle explique que des parcelles d'Echetois ont déjà été impactées. Elle pensait que le Maire en tant qu' élu départemental en était informé.

Jean-Pierre GAITET, Maire, répond que, ne s'agissant pas de son canton, ce n'est pas le cas.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, indique avoir discuté avec le Maire de Mionnay sur ce sujet. Au-delà de la commune de Miribel, c'est bien la CCMP et la communauté de Communes de la Dombes qui sont concernées. Il serait souhaitable d'aborder cette problématique au niveau intercommunal afin d'apaiser les inquiétudes.

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique qu'il va se renseigner sur ces travaux.

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, souligne que, dans tous les cas, la CCMP ne porte que peu d'attention aux Echets.

Jean-Pierre GAITET, Maire, ne peut rejoindre cet avis d'autant, qu'à son sens, ce n'est pas tant la CCMP qui est concernée, que la Communauté de Communes de la Dombes qui devra prendre ses responsabilités en cas de problème.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application des dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs au Maire. En vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 de ce même code, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.



FONCTION PUBLIQUE

DL-20230119-001 : Convention avec le Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) – Mission d'archivage

Guy MONNIN, premier adjoint, rappelle à l'Assemblée l'article L212-6 du Code du Patrimoine qui dispose que « les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles veillent à leur gestion, à leur conservation et à leur mise en valeur dans l'intérêt public et sous le contrôle scientifique et technique de l'administration des archives ».

Par ailleurs, conformément à l'article L. 452-40 alinéa 3 du Code général de la Fonction publique, les centres de gestion ont notamment pour mission d'assurer l'archivage et la numérisation pour le compte des collectivités qui en font la demande. Le Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) est spécialisé dans ce type d'interventions et met régulièrement au service des communes son expertise.

Dans ce cadre, le CDG01 est déjà intervenu auprès de la Commune de Miribel en 2019 afin de l'aider dans sa gestion des archives communales.

Aujourd'hui, une nouvelle intervention s'avère nécessaire ; il est proposé de conclure avec le CDG01, une convention pluriannuelle d'intervention afin de mettre en place une gestion annuelle de l'archivage et non plus au coup par coup.

Cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération, détermine les conditions techniques et financières de la mise à disposition d'un archiviste du CDG01 au profit de la commune.

A titre indicatif, le volume d'intervention a été estimé à maximum 11 jours par an sur 3 ans au prix de 250 euros la journée, étant entendu que seul le temps réellement passé sera facturé.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souhaite faire une remarque concernant le tri des documents dans le cadre de cette mission d'archivage. Il souligne que si certains documents peuvent ne pas présenter d'intérêt au regard de la stricte réglementation de l'archivage, ils peuvent toutefois conserver une valeur patrimoniale pour la commune. Il convient donc d'être vigilant sur ce tri et sur ce qui est détruit.

Jean-Pierre GAITET, Maire, rejoint l'avis de Laurent TRONCHE et confirme qu'une telle attention est prise en compte.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention pluriannuelle « mission d'archivage » à conclure entre la commune de Miribel et le Centre de Gestion de l'Ain et habilite le Maire à signer ce document ainsi que les actes afférents à l'exécution de cette convention.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20230119-002 : Bibliothèque municipale – Convention tripartite de collaborateur occasionnel du service public

Guy MONNIN, premier adjoint, rappelle que la bibliothèque municipale de Miribel fait partie du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) et œuvre en partenariat avec la Direction de la Lecture Publique (DLP) de l'Ain.

Le réseau est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2021 grâce à une carte unique pour les 6 bibliothèques, ainsi qu'un logiciel de gestion, un site internet et un catalogue communs. Mais ce réseau ne fonctionnerait pas sans l'investissement des bénévoles et des professionnels des bibliothèques qui œuvrent pour l'accès à la lecture ainsi qu'à la culture au sens large.

Afin de poursuivre l'effort de structuration de ce réseau de bibliothèques, la CCMP, les communes, en soutien avec la DLP de l'Ain, souhaitent poursuivre l'effort de collaboration et d'harmonisation des procédures en proposant un modèle de convention de collaborateur occasionnel du service public tripartite (CCMP, commune et bénévole).

Cette démarche permet ainsi de contribuer à l'atteinte des objectifs qui avaient été définis au moment du conventionnement avec la DLP 01 :

- Dynamiser la lecture publique pour qu'elle devienne un levier de développement culturel et d'animation du territoire ;
- Soutenir, et développer le bénévolat, notamment en valorisant le statut de bibliothécaire volontaire ;
- Apporter une expertise sur la médiation et l'approche des nouveaux publics.

Cette convention tripartite vient consolider le socle commun précédemment évoqué. Elle permet également d'asseoir l'action bénévole en tant que mise en œuvre d'un service public auquel sont rattachées les valeurs fondamentales républicaines :

- La nécessité de traiter selon un principe d'égalité tous les publics ;
- L'obligation de neutralité des agents au contact du public soit en face à face, soit à distance (téléphone, mail, site internet) : cette neutralité concerne l'expression des idées et opinions (notamment politiques ou religieuses), ou la manifestation de cette expression dans l'apparence vestimentaire ou dans le comportement, ou dans le traitement égal des personnes quel que soit leur sexe, leur origine, ou leur croyance, ou encore leur condition physique ou mentale.

Avec le public, cela implique :

- Concernant la tenue vestimentaire, de ne pas porter de signe religieux distinctif particulièrement visible, ou de badge exprimant une appartenance ;
- De ne pas refuser de servir une personne parce qu'elle arbore un signe religieux distinctif ou autre signe manifestant une opinion ;
- De ne pas exprimer aux usagers d'opinion sur les contenus qu'ils utilisent ;
- De ne pas faire de propagande ou de prosélytisme.

Cette convention apporte également un cadre juridique et assurantiel d'intervention pour tous les bénévoles, qu'ils interviennent dans leur bibliothèque ou dans les animations du réseau.

Ce modèle de convention a vocation à se substituer aux conventions précédemment signées, le cas échéant.

Guy MONNIN, premier adjoint, précise que s'agissant de la bibliothèque de Miribel, que tous les bénévoles vont s'engager avec cette nouvelle convention. Cette convention est identique pour tous les bénévoles des bibliothèques de la CCMP.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le modèle de convention tripartite de collaborateur occasionnel du service public et autorise le Maire à les signer.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DL-20230119-003 : Bibliothèque municipale – Modification des tarifs

Guy MONNIN, premier adjoint, rappelle que la bibliothèque municipale de Miribel est désormais gérée sous la forme d'une régie directe par la commune depuis le 1^{er} janvier 2023, en vertu de la délibération DL-20221117-001, adoptée lors du conseil municipal du 17 novembre 2022.

Il convient aujourd'hui d'apporter de nouvelles précisions sur la grille tarifaire applicable à la bibliothèque municipale de la commune de Miribel à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Type d'abonnement	Tarif annuel
Carte individuelle	15 €/an
Enfants de moins de 18 ans	Gratuit
Etudiants de moins de 26 ans	Gratuit
Personnes en recherche d'emploi	Gratuit
Personnes bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS, APA, ADA et ASPA*)	Gratuit
Bibliothécaires du réseau	Gratuit
Professionnels de la petite enfance, enseignants dans le cadre d'une intervention pédagogique auprès de leurs élèves et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture	Gratuit
Carte perdue, volée ou détériorée	2€
Dédommagement en cas de perte ou détérioration d'un document	Valeur du remplacement à l'identique ou équivalent ; forfait de 50€ /DVD

**Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Solidarité Spécifique, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Allocation pour Demandeur d'Asile, Allocation de Solidarité aux Personnes Agées*

Cette grille tarifaire est applicable à tout abonné sans condition de résidence. La carte est valable un an de date à date.

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, demande s'il est possible de racheter le document détérioré uniquement et de ne pas payer le forfait de 50€.

Guy MONNIN, premier adjoint, répond que c'est possible.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les conditions tarifaires de la bibliothèque de Miribel applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 telles que présentées.



ENVIRONNEMENT

DL-20230119-004 : Présentation du rapport d'activité du SYMALIM - Exercice 2021

Jean-Michel LADOUCE, conseiller municipal délégué aux hameaux, présente à l'Assemblée, en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité établi par le SYMALIM pour l'exercice 2021.

Il explique que le conseil municipal de Miribel a décidé d'adhérer au syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île (SYMALIM) le 27 novembre 1967, le 2 septembre 1969 la ZAD de l'île de Miribel Jonage a été approuvé et les discussions pour la cession des terrains communaux au Symalim a eu lieu en octobre 1973. Il contribue également depuis 2017 à l'aménagement du canal de Jonage et à la gestion du cours d'eau de la Rize.

Ainsi le Grand Parc a quatre vocations principales :

- Préserver la ressource en eau potable
- Maintenir le champ d'expansion des crues du Rhône
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel
- Accueillir tous les publics

16 collectivités sont membres sur un territoire interdépartemental. Le comité syndical se compose de 30 titulaires et suppléants. Le bureau est composé de 12 membres, dont 9 vice-présidents. En 2021 le SYMALIM compte 7 agents : 6 fonctionnaires et 1 contractuel.

Il donne quelques chiffres des activités du comité syndical pour 2021 :

- 5 réunions
- 91 délibérations
- 10 bureaux syndicaux, dont 6 consacrés au plan de mandat
- 13 réunions des différentes commissions

Le plan de mandat s'appuie sur le caractère exceptionnel et contraint de l'île de Miribel Jonage et articule trois axes :

- L'Eau et la Nature, promouvant un territoire préservé et valorisé
- Les Mobilités, promouvant les modes doux et les transports en commun
- L'Accueil du public, promouvant un territoire-ressource et formateur

Il détaille les actions menées dans le cadre de l'axe Eau et Nature, telle l'animation du programme Natura 2000, l'application d'une politique agricole vertueuse et exemplaire, la mise en place d'un plan de gestion forestière qui a permis la plantation de 2400 arbres en 2021 ainsi que l'avancée du programme de restauration du Rhône à Miribel. L'objectif est de concilier l'ensemble des usages, y compris la pratique de la chasse et de la pêche, et d'aménager le territoire en prenant en compte la biodiversité (renaturation du site du Cloizu ou rénovation complète du belvédère d'Herbens).

Concernant l'axe « mobilités », le SYMALIM encourage les mobilités douces en requalifiant et sécurisant les principales liaisons cyclables. Des réflexions ont été engagées pour repousser les parkings voitures sur les abords extérieurs du Grand Parc. Le SYMALIM soutient également une amélioration de la desserte en transport en commun : le Grand Parc a accueilli en 2021, deux nouvelles dessertes estivales. 2021 a également permis la remise en service du tour des lacs, détérioré après les crues importantes des années précédentes. Cependant, la reconstitution complète du Passage des deux lacs qui permet le tour des lacs des Eaux Bleues reste à l'étude car nécessitant un investissement important. Enfin, la promotion du cyclotourisme est mise à l'honneur avec une portion de cinq kilomètres de la ViaRhôna passant sur le parc et une dizaine de kilomètres longeant le canal de Jonage.

Enfin, l'axe « accueil du public » est également valorisé à travers l'Iloz, qui accueille 26 000 personnes par an dont plus de 10 000 enfants dans le cadre scolaire. Au-delà, le Grand Parc est reconnu comme un territoire de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville de la Métropole de Lyon (2015-2020). Cela permet de développer des actions d'animation en partenariat avec les collectivités, l'Etat et les CA., 1400 personnes participent aux actions et plus de 4500 personnes sont touchées par les événements menés dans ce cadre.

Une nouvelle politique de tri a été mise en place sur le Grand Parc, qui se veut un territoire apprenant au sein duquel l'écocitoyenneté prend toute sa place. Co-financé par CITEO, et mis en œuvre par la SPL SEGAPAL, 17 poubelles ont été supprimées et remplacées par 3 points d'apports volontaires vers la plage du Morlet. Le bilan étant positif, le SYMALIM s'est engagé sur 2022 pour déployer le dispositif sur d'autres secteurs.

Enfin, le Grand Parc un lieu d'événements avec la fête de l'automne en septembre 2021 qui a accueilli 1500 personnes ; la chasse aux œufs de Pâques, le festival Woodstower fin août, auquel le SYMALIM a attribué une subvention de 80 000 euros en 2021 et, pour la première fois, la création d'un écovillage.

Le bilan financier 2021 du SYMALIM est plutôt à l'équilibre.

En fonctionnement :

- Dépenses : 5 152 000€
- Recettes : 5 372 000€
- Excédent exercice 220 000

En investissement :

- Dépenses : 2 229 000€
- Recettes : 2 142 000€
- Déficit exercice : 87 000€

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, demande si le montant pour refaire le tour des lacs a été évalué ?

Jean-Pierre GAITET, Maire, répond qu'il s'élève à 700 000€

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, propose donc sur le ton de l'humour, de revendre la statue de l'éléphant qui a coûté 730 000€, afin de financer la réfection du tour des lacs.

Jean-Pierre GAITET, Maire, revient sur le canal de Miribel, mentionné dans ce rapport et plus particulièrement sur la dégradation des berges, pour laquelle les élus de l'Ain se sont largement mobilisés auprès des Voies Navigables de France (VNF). Désormais, il faut trouver les financements. 18 millions d'euros avaient été prévus par l'Etat et semblent toujours disponibles selon le préfet de région, interpellé à ce sujet. A VNF de se saisir de ce dossier et de mettre en œuvre les travaux nécessaires. En attendant, la fermeture du pont de l'île était impérative et inévitable.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, indique que l'erreur a également été d'avoir fixé les arceaux de limitation de gabarit sur la structure même du pont. Les nombreuses détériorations occasionnées par le passage des véhicules non autorisés ont déstabilisé le pont.

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, acquiesce mais l'erreur est faite.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souhaiterait savoir où sera positionné l'autre pont de franchissement du canal si le pont de l'île devient une passerelle mode doux, d'autant plus que la CCMP a un projet de passerelle mode doux à quelques kilomètres ?

Jean-Pierre GAITET, Maire, répond que rien n'est décidé quant à l'avenir du Pont. En tout état de cause, même les véhicules légers impactent le pont au regard de l'intensité du trafic observé avant la fermeture.

Laurent Tronche, conseiller municipal, ajoute qu'une option en sens unique pourrait être envisagée.

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique que l'éventuelle mise en place d'un feu tricolore a été étudiée mais rejetée en raison du temps d'attente prévisible (compris entre 6 et 7 minutes). Le risque était que peu de personnes le respectent.

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, demande des précisions concernant le contrat de rénovation des berges et le budget initialement prévu par l'Etat de 18 millions d'euros.

Jean-Pierre GAITET, Maire, réexplique que si la Préfecture maintient cette affirmation, VNF n'en semble pas informée.

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, souligne que ce projet est de la responsabilité de tous et que les co-financements afférents à ces travaux peuvent s'élever à 80 % du montant des travaux.

Jean-Pierre GAITET, Maire, précise que pour la rive droite c'est uniquement de la charge de Miribel mais que le montant se chiffre en millions donc très lourd pour la commune dont le budget serait impacté pour 10 ans.

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, estime par ailleurs, dommage que le site d'accueil du Centre Loisirs Sans Hébergement du Cabanon au sein du Grand Parc soit abandonné et que les enfants soient privés de ce cadre de nature. Il faut que la ville investisse ailleurs pour un nouveau centre de loisirs digne de ce nom.

Jean-Pierre GAITET, Maire, regrette également cet état de fait mais rappelle les risques liés à la détérioration des berges et du chemin d'accès, accentués encore lors des épisodes d'intempéries (crues, vents violents, ...). Il s'agit d'assurer la sécurité des enfants pris en charge.

Concernant l'accès au parc pour les activités scolaires et périscolaires voire extrascolaires de la ville, une convention est à l'étude avec la SPL du Grand Parc.

Jean-Michel LADOUCE, conseiller municipal, explique qu'il a soutenu le maintien de la chasse sur le parc. En effet à ce jour des dégâts importants opérés par des sangliers sont régulièrement constatés, notamment près des centres équestres.

A l'unanimité, l'Assemblée prend acte de cette présentation.



QUESTIONS DIVERSES

Marie-Chantal JOLIVET, conseillère municipale, souhaite prendre la parole pour apporter des précisions suite à l'intervention de Marion MELIS lors du conseil municipal du 15 décembre dernier.

Le particularisme du hameau des Echets peut se comprendre certes par son éloignement du centre-ville mais également par sa construction-même. Le hameau possède son propre lieu de culte et son cimetière depuis 1949 grâce à la volonté des Echetois de l'époque qui se sont mobilisés pour cela. Les Echets sont un quartier à part entière de Miribel, avec un cœur de village, des familles installées de longue date, un monument aux morts érigés en 1921, des événements et fêtes récurrentes. La situation n'est pas comparable au Mas Rillier. Ces 2 hameaux ont une histoire et une évolution très différentes.

Par ailleurs, la traversée des Echets par 26 000 véhicules ne facilite pas les rencontres. Pourtant, 4 associations sont présentes Le Bonheur Echetois qui a succédé depuis 2001 à l'AEP, un Sou des Ecoles relativement récent mais très dynamique, le club Passion Photo des Echets (ex-Echo des Echets) et le Phoenix Taekwondo.

Les quelques 1200 habitants des Echets, situé à 9km du centre de Miribel, ne se tournent pas spontanément vers « le bas », où ne font pas leurs courses ni n'exercent une pratique sportive.

Leur participation aux manifestations est effectivement relativement faible. Ce qui explique sans doute la difficulté de trouver une personne des Echets au moins pour être membre du comité des fêtes.

Elle souligne que si les Echetois ne descendent pas, les Miribelans ne montent pas ou très peu non plus. Même les élus sont très peu présents : participation faible (depuis longtemps) à la cérémonie du 1^{er} novembre, participation inexistante lors de la choucroute des 6 à l'Unithon ou du loto du Bonheur Echetois.

Elle regrette les polémiques à travers les articles de journaux, temps perdu qu'il vaudrait mieux consacrer au développement de la ville et aux besoins des habitants.

Jean-Pierre GAITET, Maire, estime se rendre régulièrement aux Echets et englober le hameau dans les projets de la ville avec bienveillance. 15 000€ ont été récemment investis dans le city stade.

Daniel AVEDIGUIAN, adjoint en charge des Affaires Scolaires et des Actions Éducatives, ajoute que les équipes de la Direction Enfance Jeunesse sont très impliquées dans l'école du hameau et que lui-même s'y rend régulièrement.

La séance est levée à 20h03.

Fait à Miribel, le 28 février 2023 .

Le secrétaire de séance,
Daniel AVEDIGUIAN



Le Maire,
Jean-Pierre GAITET

